

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de
la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

21 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 21 NOVEMBRE 2017 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Plan d'aide et services destinés aux détenus à Bruxelles et en Wallonie»	3
1.2	Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «structure d'appui pour la réinsertion des justiciables par l'enseignement de promotion sociale (SARJEPS)»	3
1.3	Question de Mme Carine Lecomte à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Transférabilité des qualifications professionnelles»	4
1.4	Question de Mme Magali Dock à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Rapport du collège d'experts concernant l'enseignement en promotion sociale»	6
1.5	Question de Mme Christie Morreale à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Projet de promotion sociale à Blegny»	6
1.6	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Enseignement de promotion sociale et métiers en pénurie»	8
1.7	Question de M. Matthieu Daele à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Réforme du Conseil de la jeunesse»	9
1.8	Question de M. Fabian Culot à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Mélange des genres entre la Fédération des organisations de jeunesse socialistes et l'enseignement supérieur non reconnu»	10
1.9	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Suivi de la mise en place de la labellisation des opérateurs organisant des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle au sein des organisations de jeunesse»	11
1.10	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Préparation de la 62e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW) en Fédération Wallonie-Bruxelles»	12
1.11	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Expositions disponibles à la direction de l'Égalité des chances»	13
1.12	Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Place de la Belgique au classement Global Gender Gap Index»	14
1.13	Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Violences conjugales faites aux hommes»	15
1.14	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Tâches ménagères»	16
2	Ordre des travaux	18

Présidence de Mme Christie Morreale, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h05.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, répondra au nom de Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, excusée.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Plan d'aide et services destinés aux détenus à Bruxelles et en Wallonie»

1.2 Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «structure d'appui pour la réinsertion des justiciables par l'enseignement de promotion sociale (SARJEPS)»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Les différents gouvernements francophones ont décidé de mieux articuler leurs compétences respectives et d'augmenter les moyens financiers pour améliorer l'assistance et les services destinés à la population carcérale. Je me réjouis de voir qu'une collaboration a enfin vu le jour sur le sujet, alors que la Flandre est à la pointe dans ce domaine.

L'offre de formations sera plus vaste; les détenus seront plus nombreux à pouvoir apprendre un métier, une langue, etc. Cette offre sera coordonnée par la nouvelle «structure d'appui pour la réinsertion des justiciables par l'enseignement de promotion sociale» (SARJEPS) qui servira de guichet unique de la Fédération Wallonie-Bruxelles en milieu carcéral. La culture et les sports devraient également y être développés. Des moyens financiers seront affectés à ce plan ambitieux.

Monsieur le Ministre, quel est le coût de ce projet pour le secteur qui relève de la compétence

de la ministre Simonis? Quelles améliorations apportera-t-il aux actions actuelles des départements en milieu carcéral? S'agit-il de projets pilotes pour la formation de promotion sociale, limités à quelques établissements? Ou alors est-ce que cette expérience est menée dans tous les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles? L'aspect «genre» sera-t-il traité dans ces formations?

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – La SARJEPS favorise la réinsertion des détenus dans la société au moment de leur sortie. Elle doit ainsi servir de guichet unique pour l'offre de formations en milieu carcéral en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les missions de cette structure sont multiples: mettre à profit la période d'incarcération pour préparer la personne incarcérée à augmenter ses compétences à la fois individuelles, sociales et professionnelles; favoriser l'insertion ou la réinsertion des détenus; développer l'estime de soi ou le respect de l'autre; lutter contre les discriminations, l'illettrisme; faciliter, coordonner, planifier et soutenir les formations organisées par l'enseignement de promotion sociale (EPS) au sein des établissements pénitentiaires; permettre aux anciens détenus soit de poursuivre dans l'EPS un parcours de formation entamé en prison, soit de démarrer un nouveau parcours de formation. Les missions de cet organe sont donc essentielles à l'égard des personnes détenues. L'EPS me paraît un opérateur clé pour répondre à ces défis. Nous savons qu'un tiers des détenus à Bruxelles et un quart des prisonniers en Wallonie suivent aujourd'hui des formations au cours de leur incarcération.

Depuis la rentrée scolaire, il a fallu entamer le recrutement de personnel de la SARJEPS de même que le renforcement du soutien aux écoles partenaires. Je suppose que plusieurs circulaires ont été publiées. Lors des discussions relatives au budget, la ministre Simonis nous avait présenté un montant de 350 000 euros, affecté comme provision pour soutenir ces mécanismes d'accompagnement.

Monsieur le Ministre, je souhaitais obtenir des éclaircissements sur la mise en place de cette nouvelle institution. Les recrutements prévus en septembre se sont-ils bien déroulés? Sont-ils en voie de finalisation? Combien de personnes sont attendues à la SARJEPS? Les missions assignées à la SARJEPS, que j'ai rappelées, touchent aux objectifs stratégiques. Quels sont les objectifs opérationnels et concrets mis en œuvre dans ce cadre? Ensuite, quels soutiens concrets sont proposés aux écoles désireuses de s'inscrire dans une démarche de formation à destination des détenus? Combien d'écoles sont d'ores et déjà parties prenantes au projet?

La circulaire n° 6172 prévoit l'encodage de deux types d'intervention: celle du Fonds social européen (FSE) et celle du SARJEPS. Ces interventions sont-elles complémentaires? J'ai lu que

les formations «Réinsert» seront financées à hauteur de 50 % par le FSE et bénéficieront d'un financement de la SARJEPS. Ce financement sera-t-il à hauteur de 50 % également?

J'ai été attentive aux travaux de la conférence interministérielle (CIM) francophone mise en place pour définir des politiques de concertation et de coopération visant à favoriser la réinsertion des détenus. Comment s'articule la SARJEPS par rapport aux autres mesures prises dans le cadre de cette CIM? Les initiatives devraient permettre aux détenus d'accéder à des formations, à l'EPS, à la culture, aux sports, aux services sociaux et psychosociaux, à la santé. Elles impliquent une augmentation budgétaire, de 4,5 millions d'euros en 2017 à 5,8 millions d'euros en 2018.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – L'EPS est un acteur historique au niveau des formations en milieu carcéral. Au début des années 2000, un projet de formation dans les prisons francophones nommé «Insert» a vu le jour. Soutenu par l'Union européenne, ce projet s'est tout d'abord focalisé sur les détenus incarcérés avant de s'élargir aux personnes bénéficiant d'une détention limitée, d'une libération conditionnelle, d'une libération à l'essai, d'une mesure probatoire ou encore d'une mesure alternative à la détention préventive. Après s'être développé en milieu carcéral, le projet s'est donc étendu *extra-muros*. Dans son secteur de compétences, le ministre Madrane est d'ailleurs en train de mettre en place une série de politiques de suivi des détenus qui sont libérés selon ces différentes formules.

Si le projet, devenu «Réinsert», continue à être soutenu par l'Union européenne, et plus spécifiquement par le FSE dans le cadre de la programmation 2014-2020 ainsi que par le programme opérationnel Wallonie-Bruxelles 2020.EU, il est pertinent d'anticiper les aléas de la future programmation des fonds structurels européens qui seront bientôt amputés de la participation britannique.

Par ailleurs, les opérateurs d'enseignement en prison sont confrontés à d'importantes difficultés, notamment d'ordre administratif. La ministre Simonis a donc souhaité créer une structure visant à coordonner l'offre des formations, mais aussi à soulager et à mieux soutenir le travail des établissements de promotion sociale pour continuer à offrir un futur potentiellement meilleur à l'ensemble des détenus. Tout établissement de promotion sociale peut s'inscrire dans ce mouvement et il y est même encouragé. Cette structure a été instituée de manière embryonnaire au sein du Centre de coordination et de gestion (CCG) de l'EPS.

Vu l'importance qu'il revêt dans le processus d'insertion et de réinsertion des détenus, ce projet doit être doté d'une assise juridique afin de bénéficier d'une continuité certaine. C'est l'objet du

projet de décret que la ministre présentera prochainement au gouvernement.

Au terme du conclave budgétaire, une enveloppe de 800 000 euros a été affectée au financement récurrent de cette nouvelle structure d'appui. Elle devrait permettre de couvrir les dépenses fonctionnelles que les dépenses de personnel. Une partie substantielle sera mobilisée pour conforter les projets des établissements, en complément des périodes qu'ils consacrent à l'enseignement en prison et des financements du FSE. En termes de personnel, deux chargés de mission sont actuellement attachés au projet sur la base du cofinancement du FSE. Par ailleurs, un renforcement des processus de validation des compétences est également articulé sur ce projet avec, dans un premier temps, l'engagement d'une personne de référence pour Bruxelles, en partenariat avec les ministres Gosuin et Madrane. En outre, la structure devrait être dirigée par un directeur ou une directrice. La procédure de recrutement devrait être lancée prochainement pour ce poste ainsi que pour un poste d'assistant administratif.

En tant que ministre de la Fonction publique et de la Simplification administrative, je vous assure que tout est mis en œuvre pour que les recrutements aient lieu le plus rapidement possible. Cependant, les procédures sont très longues et se compliquent au fil du temps.

Enfin, en ce qui concerne la dimension du genre, les formations choisies par les détenus ont en général une visée qualifiante et n'abordent pas cet enjeu en tant que tel. D'autres dispositifs peuvent toutefois contribuer à une prise de conscience à cet égard, notamment le module de citoyenneté en prison proposé par la ministre dès 2016.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – En effet, il importe d'investir dans l'EPS en milieu carcéral pour accroître les chances de réinsertion des détenus dans la vie civile.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces informations. J'ai pris note du budget récurrent de 800 000 euros que vous avez mentionné dans votre réponse et qui est supérieur à celui annoncé par la ministre Simonis auparavant. Ce montant sera nécessaire pour assurer l'avenir de cette structure.

1.3 Question de Mme Carine Lecomte à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Transférabilité des qualifications professionnelles»

Mme Carine Lecomte (MR). – Les perspectives d'emploi au Grand-Duché de Luxembourg sont bonnes et le secteur des services à la personne y est en pleine croissance. Dans les toutes

prochaines années, 20 000 personnes devraient venir grossir le flux des travailleurs traversant ses frontières. Afin qu'un maximum de nos concitoyens en fassent partie, il y a lieu d'accroître les collaborations avec notre voisin. S'inscrire dans un processus de reconnaissance automatique des formations menant à une qualification professionnelle répondant aux besoins du marché de l'emploi luxembourgeois contribue à cet objectif.

Madame la Ministre, je vous ai interrogée précédemment sur les formations d'auxiliaire de l'enfance et de puéricultrice dispensées en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et non reconnues au Luxembourg, ce qui constitue un écueil pour les crèches frontalières belges qui souhaitent obtenir l'agrément leur permettant de bénéficier du dispositif luxembourgeois «chèque-service accueil». Plus généralement, l'absence d'un système de reconnaissance des formations de l'enseignement secondaire professionnalisant constitue clairement un frein au développement d'un marché de l'emploi transfrontalier dynamique.

Certes, la décision du Comité de ministres Benelux du 18 mai 2015 relative à la reconnaissance mutuelle automatique générique de niveau des diplômes de l'enseignement supérieur va dans le bon sens, d'autant plus qu'elle devrait être prochainement étendue à d'autres niveaux de formation, à savoir le niveau 5, c'est-à-dire le brevet de l'enseignement supérieur, et le niveau 8, celui du doctorat. Cependant, la transférabilité des qualifications professionnelles devrait faire l'objet d'une réflexion et d'une analyse plus poussées, et ce dès aujourd'hui. À cet égard, étant donné que l'Union Benelux a mis en place un groupe d'experts chargé d'étudier cette question et que votre administration y est représentée, pourriez-vous nous faire part de l'état d'avancement de leurs travaux?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Bien qu'il existe une réglementation sur les grades de bachelier et de master, et qu'il y en aura tout prochainement une sur les grades de niveaux 5 et 8, il n'existe pas encore d'instrument de transférabilité comparable en matière d'enseignement secondaire.

Le secrétariat de l'Union Benelux a mis en place un groupe d'experts chargé de traiter les questions de transférabilité des qualifications professionnelles à tous les niveaux d'enseignement. La direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique y est effectivement représentée. Le mandat du groupe de travail est d'assurer une meilleure comparabilité et une meilleure transparence des qualifications professionnelles. Les travaux du groupe ont débuté en mars 2016 et ont débouché sur certains résultats. Les délégations de chaque pays ou Communauté ont défini une liste de professions en pénurie considérées comme prioritaires. Un projet de directive du Comité de ministres Benelux relatif à la trans-

férabilité des qualifications professionnelles a été rédigé, tout comme un projet de plan d'exécution visant à améliorer la transférabilité des qualifications professionnelles dans l'enseignement professionnel. Le comité de pilotage stratégique Benelux «Mobilité transfrontalière» a approuvé ces deux derniers projets en décembre 2016.

La procédure de signature par le Comité des ministres Benelux d'un instrument juridique Benelux débute par une approbation administrative des partenaires concertés. Cette approbation est suivie d'un contrôle juridique effectué par le comité des juristes, puis par l'approbation du Conseil Benelux, via les coordinateurs Benelux aux Affaires étrangères des pays du Benelux. La procédure se termine avec la signature du Comité des ministres Benelux. Des délais réglementaires sont prévus pour chacune de ces étapes.

Initialement prévue le 1^{er} janvier 2017, la désignation du nouveau secrétaire général du Benelux, par le Comité des ministres, a eu lieu le 1^{er} avril 2017. Dans l'attente de cette nomination, aucune correspondance officielle n'a pu se faire à partir du secrétariat général et la procédure pour le projet de directive n'a pas pu être lancée. Peu après la nomination du nouveau secrétaire général, le gouvernement wallon a été renversé. Une fois encore, la procédure n'a pu être engagée.

Le groupe de travail s'est réuni le 14 novembre dernier. La rencontre visait à établir, au sein de chaque pays ou communauté, un état des lieux de la situation concernant la transposition de la directive européenne définissant notamment les huit compétences de l'infirmier responsable de soins généraux. Étant donné la disparité des opérateurs de reconnaissance, il a également été longuement question de la méthode à utiliser en vue de mettre en place un instrument facilitant et accélérant les procédures de reconnaissance pour les professions sélectionnées par le groupe d'experts. À ce stade des discussions et des réflexions, les professions d'auxiliaire de l'enfance et de puéricultrice ne figurent pas sur cette liste. J'ai chargé mon administration de prendre de nouveau contact avec les autorités luxembourgeoises pour clarifier la question de la reconnaissance des certificats d'auxiliaires de l'enfance pour l'enseignement de promotion sociale. La formation de puéricultrice n'est, quant à elle, pas organisée dans ce type d'enseignement.

Mme Carine Lecomte (MR). – Il est vrai que ce processus est long et fastidieux. La procédure de reconnaissance des qualifications professionnelles n'est à priori pas enclenchée, mais nous pouvons constater une certaine volonté d'aller dans cette direction. Cette reconnaissance automatique des qualifications professionnelles renforcerait la mobilité des travailleurs et favoriserait un meilleur équilibre de l'offre et de la demande sur le marché du travail transfrontalier.

Il est également vrai que je me sens proche

du Grand-Duché de Luxembourg, à tel point que je lisais aujourd'hui dans «*L'Essentiel*» que le chômage au Grand-Duché est à son plus bas niveau. Il s'élève à 5,8 %. Le pays est donc presque dans le plein-emploi. Aujourd'hui, 6 349 emplois sont encore à pourvoir. De ce fait, cette reconnaissance des qualifications professionnelles constitue une nécessité. La simplification administrative dont nous parlons sans arrêt devrait devenir une réalité.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 14h25 et reprise à 14h30.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

(*Mme Lyseline Louvigny, vice-présidente, prend la présidence*)

1.4 Question de Mme Magali Dock à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Rapport du collège d'experts concernant l'enseignement en promotion sociale»

Mme Magali Dock (MR). – Le rapport du collège d'experts de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), publié récemment, aborde aussi l'avenir de l'enseignement de promotion sociale. Dans ce document qui a pour objectif de préparer l'enseignement supérieur à l'horizon 2030, il est indiqué que: «Le développement d'un véritable enseignement pour adultes avec le transfert de l'enseignement supérieur de promotion sociale vers les autres institutions, sous la forme de départements clairement identifiés, vise à permettre l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre, notamment en offrant une nouvelle chance aux personnes issues de milieux socioéconomiquement défavorisés ou de contexte culturel différent.»

Madame la Ministre, que pensez-vous de ce transfert de l'enseignement de promotion sociale vers les autres établissements d'enseignement supérieur? Comment voyez-vous l'avenir de l'enseignement de promotion sociale?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Le conseil d'administration de l'ARES a chargé un collège d'experts extérieurs d'engager une réflexion prospective dans le but de mieux préparer l'enseignement supérieur de la Fédération à relever les défis des prochaines années. À ce stade, comme vous, la ministre a pris connaissance de ce texte qui présente des mesures concrètes et opérationnelles, en vue de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la réussite du plus grand

nombre d'étudiants ainsi qu'une plus grande fluidité entre le monde de l'enseignement supérieur et le monde professionnel. Ces propositions n'ont pas encore pu faire l'objet d'une analyse approfondie. Il appartient au conseil d'administration de l'ARES de décider de la suite à donner à cette première étape de la réflexion proposée par le collège d'experts.

Il est prématuré de conclure que les mesures proposées dans ledit rapport seront toutes mises en œuvre, partiellement ou totalement. Celles-ci doivent en tout cas être analysées sans a priori, en favorisant l'intérêt des étudiants et l'efficacité du système, au-delà de toute autre considération. À cet égard, ma collègue Simonis tient à rappeler que des actions sont déjà prévues en tenant compte de cette préoccupation. En effet, la déclaration de politique communautaire préconise, pour encourager les collaborations entre établissements d'enseignement de promotion sociale, de maintenir des incitants à la fusion volontaire d'établissements, pour harmoniser leur offre de formation et ainsi renforcer leurs moyens administratifs et pédagogiques. Dans ce cadre, la ministre Simonis proposera au gouvernement, dans le courant de l'année prochaine, un arrêté visant à inciter à des restructurations d'établissements. L'enseignement de promotion sociale se doit en effet de disposer de leviers suffisants pour réorienter son offre d'enseignement, pour mieux répondre à des besoins précis. Une taille minimale d'établissement semble aujourd'hui indispensable. Pour fixer cette limite, différents cas de figure devront être étudiés, en y intégrant des critères objectifs et spécifiques. La ministre pense notamment au tissu économique local, à l'offre existante, à la redondance de certains cursus ou encore au caractère de ruralité. Ce modèle sera construit dans une logique purement incitative, sans portée coercitive et après une concertation avec les acteurs de terrain.

Mme Magali Dock (MR). – Dans un premier temps, ma question se voulait informative. J'entends que le conseil d'administration de l'ARES doit donner suite. Je voulais profiter de ce rapport pour réentendre la vision de l'enseignement de promotion sociale de la ministre et je prends acte des éléments de réponse qu'elle a transmis aujourd'hui.

1.5 Question de Mme Christie Morreale à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Projet de promotion sociale à Blegny»

Mme Christie Morreale (PS). – Dans la foulée du schéma général d'aménagement de l'entité, Blegny va faire l'objet d'une attention particulière dans les prochains mois. Ce dossier important pour la vie quotidienne des habitants

comprend un aspect relatif à l'avenir de la promotion sociale.

Mme Simonis avait eu l'occasion de se rendre sur place pour voir comment s'organisaient ces cours de promotion sociale dans le bâtiment de Blegny. Les autorités locales souhaitent reconduire le bail conclu jusqu'en 2020 en l'intégrant dans la réhabilitation de grande ampleur prévue entre 2020 et 2025.

Par ailleurs, Blegny souhaite développer les activités de promotion sociale et disposerait à cette fin de bâtiments principalement sur un autre site, à savoir l'ancienne caserne de Saive qui offre d'importantes opportunités. Il serait donc question de vendre à la Fédération Wallonie-Bruxelles un bâtiment appartenant à la commune et situé dans cette implantation, afin d'y organiser la promotion sociale.

Mme Simonis semblait, lors de cette première visite, favorable au projet évoqué par les autorités communales. Or, depuis plusieurs mois, le dossier ne semble pas avancer, ou en tout cas, la commune de Blegny n'a reçu aucun élément d'information en retour.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous préciser les avancées relatives à ce dossier? Est-il possible d'envisager soit le rachat du bâtiment situé dans la caserne de Saive pour y organiser les cours de promotion sociale, soit la mise en place d'une autre formule permettant le maintien et le développement dans la commune d'activités de promotion sociale?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La ministre Simonis affirme qu'elle a souhaité, depuis le début de son mandat, que l'enseignement de promotion sociale du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) soit renforcé dans sa structuration, de manière à mieux appréhender la logique des bassins enseignement qualifiant-formation-emploi et des pôles académiques et, ainsi, de mieux répondre aux besoins de formation des citoyens tout au long de leur vie.

Les différents projets relatifs au réseau WBE qu'elle a proposés au gouvernement vont dans ce sens. Je citerai entre autres la fusion d'établissements – dont la deuxième sera effective en janvier prochain – et l'actualisation des missions et du fonctionnement du Conseil de coordination de l'enseignement de promotion sociale.

La ministre vous confirme qu'elle reste particulièrement attentive à l'évolution de la situation de l'établissement de promotion sociale de Blegny. Cet institut se doit d'activer, comme les autres et dans le respect des conditions réglementaires, des formations qualifiantes liées aux besoins locaux. L'enseignement de promotion sociale représente un partenaire important pour permettre aux citoyens qui le souhaitent de développer leurs compétences.

Une rencontre est prévue le 1^{er} décembre prochain entre les autorités communales, les responsables de l'établissement et des membres de son cabinet. L'objectif de cette réunion sera d'évaluer les besoins en bâtiments pour l'avenir de l'enseignement de promotion sociale de Blegny, ainsi que l'impact budgétaire des opérations immobilières qui seront nécessaires. Les discussions devront ensuite se poursuivre avec ma collègue, Marie-Martine Schyns, compétente pour les bâtiments scolaires.

Au niveau de la Communauté française, il a été décidé d'instaurer un groupe de travail sur les bâtiments. Y siègent des représentants de tous les départements ministériels. Depuis quelques années, il a été décidé au sein du ministère de la Communauté française de confier à chaque ministre fonctionnel la responsabilité des bâtiments. En dépit de tout bon sens, aucune gestion transversale de l'ensemble du patrimoine de la Communauté française n'a donc été mise en place.

Durant la prochaine législature, nous pourrions inviter les négociateurs à rendre effective cette recherche de transversalité, afin d'opter pour une approche cohérente et une gestion efficiente de l'ensemble de nos patrimoines, dans les secteurs de la culture, de l'enseignement et des sports notamment. Aujourd'hui, il y a de nombreux doublons et l'administration est éparpillée entre de multiples services cloisonnés. Dès lors, le groupe de travail précité cherche non seulement à vendre certains bâtiments, mais aussi à en acheter d'autres afin de regrouper des services.

L'affaire qui nous occupe est un beau cas de figure. Il faut mettre autour de la table les ministres Schyns et Simonis, ainsi que d'autres ministres ayant des responsabilités budgétaires ou liées à la fonction publique. Plusieurs actions de ce type ont dès lors été menées en vue de regrouper sur un même site des administrations dispersées. Nous payions des locations pour celles-ci, alors que nous étions quelques fois propriétaires de bâtiments vides! Ce constat s'appliquait tant à des écoles qu'à des bâtiments de l'administration.

Je connais un peu le bourgmestre de Blegny et c'est moi qui ai vendu la caserne de Saive à Marc Bolland. Je vois qu'il a fait un excellent usage de ces bâtiments militaires aux possibilités multiples. Ce fut également le cas à Arlon et à d'autres endroits. La caserne de Saive était en effet particulièrement bien entretenue. Pour l'histoire, c'est là que les militaires belges revenant d'Allemagne auraient dû se replier en cas de guerre avec l'Allemagne ou la Russie. La caserne comporte même des appartements pour les généraux!

Ce bâtiment comprend donc suffisamment de locaux et il serait bon de mener intelligemment une opération de regroupement sur le site de la caserne, car de nombreux éléments de formation-emploi s'y trouvent déjà. Nous ferions ainsi œuvre

utile et irions dans le sens voulu par la ministre Simonis, comme elle le mentionne dans la réponse qu'elle m'a demandé de lire. Vous trouverez donc en moi un allié.

Mme Christie Morreale (PS). – Initialement, j'ai posé cette question, qui concernait les bâtiments, en commission de l'Éducation. Puisqu'il y avait un arriéré dans les questions écrites de cette commission, j'ai décidé de la poser ici sous la forme d'une question orale.

Je vous rejoins, Monsieur le Ministre, sur la question de la transversalité. Le centre de dépaysement et de plein air d'Esneux est un exemple que vous connaissez bien. Ce bâtiment de la Communauté française, affecté principalement à l'enseignement, est sous-occupé et pourrait servir à d'autres activités relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le domaine de la jeunesse ou de l'aide à la jeunesse par exemple. Je plaide en faveur d'une transversalité accrue des compétences du gouvernement et vous rejoins dans ce sens. Cette mesure permettrait de rationaliser et d'améliorer l'efficacité. Pour de multiples raisons, les bâtiments publics devraient servir à la collectivité de manière pleine et entière.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – En ce qui concerne les centres de dépaysement et de plein air, il existe un grand nombre de bâtiments qui permettent d'assurer des formations pendant l'année scolaire. Mme Schyns et moi-même avons décidé de les ouvrir au maximum vers l'extérieur. Il faut pour cela vaincre certains conservatismes de directions ou encore surmonter des problèmes d'assurances. Cela étant dit, si nous pouvons aussi mettre des lieux à la disposition, par exemple, des mouvements de jeunesse – j'entends que vous allez vous pencher sur cette problématique –, il y a des endroits propices aussi bien à Saint-Hubert qu'à Han-sur-Lesse, à Esneux ou à Saint-Vaast, nous donnant la possibilité d'être encore plus utiles pour notre jeunesse. Aujourd'hui, des promoteurs privés voudraient racheter ces bâtiments pour les relouer ensuite à la Communauté française. Je ne vois pas pourquoi on leur vendrait des bâtiments pour les relouer par la suite, alors qu'ils sont en bon état.

Cette information sera ainsi consignée dans le compte rendu, ce qui me servira lors de mes négociations futures.

(Mme Christie Morreale, présidente, reprend la présidence)

1.6 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Enseignement de promotion sociale et métiers en pénurie»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Le FOREM a récemment publié sa traditionnelle étude sur les métiers et fonctions dits «en pénurie». On peut y lire que pas moins de 47 métiers sont actuellement considérés comme étant en pénurie, et ce, malgré les différents dispositifs visant à lutter contre ce phénomène. Ce constat interpelle, surtout au regard du nombre important de demandeurs d'emploi.

Pourtant, il est indéniable que l'adéquation entre les besoins du monde du travail, notamment des entreprises, et l'offre d'enseignement, et plus particulièrement l'offre d'enseignement de promotion sociale, est essentielle pour la compétitivité, la rentabilité et la réactivité de nos entreprises. Dans ce contexte, il s'avère que l'enseignement de promotion sociale est un outil particulièrement adapté et efficace pour faire se rencontrer les offres d'emploi et les centaines de milliers de chômeurs.

Parmi les outils mis à disposition, figure le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, qui prévoit la création d'un certain nombre d'instances permettant la rencontre des différents niveaux d'enseignement et visant à optimiser l'offre d'enseignement dans les différents pôles. On épinglera également la cellule de pilotage créée par le décret «Pilotage et e-learning» du 13 juin 2013, qui doit fournir des indicateurs sur l'évolution des besoins et des demandes en termes de formation. D'importants fonds publics sont en outre alloués au financement de partenariats conclus avec différents secteurs comme le FOREM, Bruxelles-Formation, la Croix-Rouge, etc., en vue de répondre aux besoins spécifiques en termes d'emploi. Enfin, le stage en entreprise permet de créer le lien entre le monde entrepreneurial et l'enseignement.

Ces différents outils et plus spécifiquement l'offre d'enseignement de promotion sociale ne permettent apparemment pas de répondre aux besoins précis en termes de métiers en pénurie. Quelles avancées ont-elles été constatées depuis les décrets «Paysage» et «Pilotage et e-learning» de 2013? Une réflexion est-elle actuellement en cours avec le monde entrepreneurial en vue de satisfaire à l'offre d'emploi dans ces métiers qui peinent à trouver des travailleurs? Ne faudrait-il pas accroître la place et l'importance des offres de stage en entreprise?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Répondre aux besoins et aux demandes en formations émanant des entreprises, tout particulièrement celles liées aux métiers en pénurie, constitue incontestablement une des missions essentielles de l'enseignement de promotion sociale. Cet élément figure d'ailleurs dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) de cette législature. Les avancées constatées dans ce domaine depuis l'entrée en vigueur du décret «Paysage» et

de celui instituant le pilotage de l'enseignement de promotion sociale sont substantielles.

Concernant le pilotage de l'enseignement de promotion sociale, dès le début de la législature, la ministre a veillé à ce que l'engagement d'un conseiller économique et social soit prioritaire. Les indicateurs mettront prochainement en évidence la pertinence de cet enseignement face aux difficultés rencontrées au sein des métiers actuellement considérés comme étant en pénurie. L'une des missions confiées à la cellule de pilotage consiste également à recenser l'ensemble des conventions de formation établies avec le monde socioéconomique. Ce travail est, aujourd'hui, réalisé.

Par ailleurs, la ministre vient de charger son administration de procéder au recrutement d'un équivalent temps plein, qui sera notamment chargé d'analyser plus spécifiquement les opportunités de formations au sein des bassins «emploi», «qualifiant», «formations» et «entreprises» des pôles d'enseignement supérieur, en vue de démarcher les secteurs ou fédérations professionnelles. Sur la base de cette analyse, nous pourrions ainsi mieux déterminer les possibilités de développement de l'offre de formations de l'enseignement de promotion sociale et, spécifiquement, celles liées aux métiers en pénurie. Par ce biais, nous disposerons prochainement de données statistiques fiables, recueillies par la direction générale de l'Enseignement non obligatoire, en vue de croiser ces informations dans le cadre des parcours éducatifs et post-éducatifs. Les liens entre l'enseignement supérieur, organisé par les universités et les hautes écoles, et les opérateurs de formation pourront ainsi être identifiés.

Récemment, la ministre a également proposé la possibilité, pour les établissements d'enseignement de promotion sociale, de mettre en œuvre des activités de formation. Cette disposition, applicable depuis la rentrée académique, leur permettra de répondre encore plus rapidement à des demandes précises et ponctuelles d'entreprises privées ou publiques.

Ces activités de formation correspondent au développement des compétences répondant à de telles demandes. Elles sont structurées sur la base d'objectifs pédagogiques, sans pour autant que ceux-ci soient formalisés dans un dossier pédagogique. Ils ne font pas l'objet d'une évaluation par le Conseil des études. Le recours aux activités de formation est cependant limité à 1% maximum de la dotation de périodes organiques des établissements.

Enfin, concernant la place des stages dans les formations, il faut noter que ceux-ci participent activement au développement des compétences des étudiants dans le cadre de cursus professionnalisants. Les dossiers pédagogiques des sections relevant de l'enseignement secondaire qualifiant et de l'enseignement supérieur prévoient aujourd'hui pour tous des activités professionnelles

de formation et de stage.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Concernant l'augmentation de l'offre de stages, il ne me semble pas avoir obtenu de réponse.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Je vous invite alors à réinterroger la ministre.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – C'est ce que je ferai.

1.7 Question de M. Matthieu Daele à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Réforme du Conseil de la jeunesse»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Le rapport final d'évaluation du décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la jeunesse en Communauté française, réalisé par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse (OEJAJ), est prévu pour le début de l'année 2018. Celui-ci, tout comme l'évaluation interne par le Conseil de la jeunesse lui-même, est nécessaire pour réaliser une modification en profondeur de ce décret, qui est unanimement souhaitée.

Une consultation plus large de la jeunesse aurait été également nécessaire, et M. Gardier ne me contredira pas à ce sujet, mais cette demande par le biais d'une résolution a malheureusement rencontré un accueil défavorable de la majorité de ce Parlement.

Madame Simonis prévoit une modification plus marginale de ce décret à court terme afin de permettre à la nouvelle législature du Conseil de la jeunesse, qui débutera le 1^{er} janvier 2018, de disposer d'un cadre décretaal qui lui permette de mieux fonctionner et d'éviter des blocages semblables à ceux que nous avons pu observer ces dernières années. C'est également notre souhait. Elle a, en ce sens, soumis un avant-projet de décret à la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ) et à la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) afin de recueillir leur avis sur ces modifications à mettre en œuvre à court terme.

Ces avis ont-ils été remis à la ministre? Quel en est le contenu? À quelle échéance compte-t-elle solliciter le Parlement afin que ces modifications puissent être débattues?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La CCMCJ et la CCOJ ont effectivement remis leur avis à la ministre sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 14 novembre 2008

instaurant le Conseil de la jeunesse en Communauté française. Ces avis ont été rendus respectivement le 6 et le 13 novembre et sont totalement convergents.

Dans un premier temps, les deux commissions se réjouissent que le Conseil de la jeunesse ait formulé des propositions visant, à bref délai, à augmenter son efficacité et à progresser dans ses missions. Néanmoins, les deux organisations mettent en évidence un risque de paralysie du fonctionnement du Conseil induit par des critères de quorum trop exigeants.

Par ailleurs, les commissions consultatives ont souligné un problème juridique potentiel lié à la rétroactivité des dispositions touchant au calendrier électoral. Le texte que la ministre avait eu l'occasion de vous présenter de manière informelle lors d'une réunion avec tous les groupes politiques en son cabinet a donc été retravaillé afin de tenir compte de cet avis. Cette nouvelle version sera soumise au gouvernement ce 22 novembre. Elle pourra ensuite être débattue dans l'assemblée.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je prends bonne note des avis remis par la CCMCJ et la CCOJ, qui soulèvent certaines questions par rapport au quorum et à la rétroactivité. Sur la base de ces avis, nous pourrions juger le texte de la proposition qui devrait être validé par le gouvernement demain. L'entrée en vigueur est en tout cas fixée au 1^{er} janvier 2018, et il faudra donc conclure dans les semaines qui viennent afin que la nouvelle législature du Conseil de la jeunesse puisse commencer sur des bases saines.

1.8 Question de M. Fabian Culot à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Mélange des genres entre la Fédération des organisations de jeunesse socialistes et l'enseignement supérieur non reconnu»

M. Fabian Culot (MR). – Monsieur le Ministre, nous discutons régulièrement, au sein de la commission de l'Enseignement supérieur, des universités ou écoles supérieures non reconnues et des dérives qu'elles peuvent engendrer. Certaines d'entre elles ont en effet des pratiques nébuleuses et demandent à leurs étudiants, parfois d'origine étrangère, des coûts de formation prohibitifs.

Dans le cadre de ces débats, nous avons appris l'existence de la Fondation Mercure qui pourrait figurer sur la liste de ces établissements. Et quelle ne fut pas notre surprise de constater que cette Fondation est dirigée par un conseil d'administration composé de trois personnes, dont la présidente de l'ASBL ProJeuneS. Celle-ci fédère les organisations de jeunes socialistes et est

subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme d'ailleurs les autres organisations de jeunesse politiques.

Je n'ai pas de souci avec la liberté d'association et le fait qu'une personne s'engage dans un établissement d'enseignement, le cas échéant, privé. Cependant, le ministre Marcourt avait déclaré qu'il souhaitait une «traque impitoyable» de ces établissements fonctionnant de manière opaque et incorrecte vis-à-vis de leurs étudiants. C'est pourquoi nous sommes étonnés du fait que la présidente d'une organisation de jeunesse politique, et pas la moindre, reconnue et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pratiquait le mélange des genres en étant administratrice d'un tel établissement. Cette situation s'ajoute à celle évoquée en commission du Budget, concernant l'ASBL Ceris qui avait son siège social au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La ministre de la Jeunesse estime-t-elle opportun que la présidente d'une organisation de jeunesse politique reconnue et subventionnée prêle son identité, sa personnalité et sa notoriété à une Fondation dont les pratiques sont décriées et à propos desquelles le ministre de l'Enseignement supérieur estime qu'il faut mener «une traque impitoyable»?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Toute d'abord, je me méfie des «traques impitoyables», des «rafles» et des «nettoyages». Cette terminologie me fait peur. C'est plutôt ce qu'on entend dans la bouche de Francken. Elle est dangereuse et fait dériver notre démocratie.

Ensuite, comme je l'ai indiqué à M. Desquesnes en réponse à sa question relative au Ceris, je déteste le mensonge, l'hypocrisie et surtout les fuites de fausses informations dans la presse. Le ministre Marcourt a effectivement condamné sans aucune ambiguïté les fausses universités. M. Marcourt, Mme Simonis, le ministre-président et moi-même sommes sur la même longueur d'onde. Personne n'a intérêt à couvrir ce genre d'agissement qui pénalise et exploite des étudiants.

L'ASBL ProJeuneS est agréée et subventionnée sur la base du décret relatif aux organisations de jeunesse. Il n'impose toutefois pas comme condition d'agrément de fournir à la Fédération Wallonie-Bruxelles le relevé des activités privées des membres du conseil d'administration. Nous progressons ou régressons dans une société où nous devons rendre des comptes sur tout et n'importe quoi, étaler ce que tout le monde fait. Je suis d'accord avec ce principe, s'il est le même pour tous, y compris les membres de conseils d'administration qui ne sont ni transparents ni très clairs.

Comme vous, Mme Simonis a appris dans la presse que la présidente de ProJeuneS est membre

de la Fondation Mercure. Son mandat n'est aucunement lié à son rôle au sein de l'ASBL. Par ailleurs, les contrôles réguliers menés par le service de l'inspection de la Culture auprès de l'ensemble des opérateurs de jeunesse agréés n'ont jamais mis en évidence des activités problématiques au sein de ProJeuneS.

Le Ceris est une association qui assure une formation continuée. Ce n'est donc pas une université privée. Il était auparavant installé dans des locaux appartenant à la Régie des bâtiments, rue Defacqz, après avoir déménagé de l'Université libre de Bruxelles. La Régie des bâtiments ayant décidé de vendre cet immeuble, il a fallu reloger à titre temporaire le Ceris dans les locaux de la Communauté française, sur la base d'une convention temporaire avec remboursement des frais d'électricité et de conciergerie. Tout cela est momentané puisque j'ai le plaisir de vous annoncer que le Ceris retourne à l'Université libre de Bruxelles, dans ses locaux initiaux.

Contrairement à ce qui a été indiqué dans la presse, il y avait bien une convention. En outre, j'ai invité votre collègue Desquesnes à prendre contact avec le recteur de l'ULB, M. Englert, qui m'a précisé, lors d'un entretien téléphonique après la parution de l'article dans le journal, que le Ceris ne correspondait absolument pas à la formule des universités privées telles que définie et en discussion pour l'instant au sein de l'ARES.

Certaines personnes sont spécialistes pour raconter n'importe quoi. Je veux rétablir la vérité, preuves et témoins à l'appui. À propos de ProJeuneS et de la Fondation Mercure, M. Marcourt ne change pas d'avis. Mme Simonis l'a découvert dans la presse et rien dans nos inspections ne témoigne d'une interférence entre les deux fonctions.

M. Fabian Culot (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse tout en nuances. S'agissant de Ceris, je prends acte des informations que vous donnez. Je ne suis pas adepte de la diffusion de propos non vérifiés, mais je vous remercie d'avoir recadré l'origine de ceux qui vous ont manifestement quelque peu énervé.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Vous ne m'avez jamais vu énervé!

M. Fabian Culot (MR). – Vous me l'avez déjà dit lors de notre première rencontre. Vous êtes un faux calme et je suis un faux nerveux. Nous nous entendrons donc bien.

En ce qui concerne la Fondation Mercure, il n'y a pas de fausse information: la présidente de ProJeuneS est l'une de ses trois administratrices. Vous me dites que Mme Simonis l'a appris dans la presse. Je veux bien vous croire. Je voudrais toutefois savoir si elle estime que cette double casquette est opportune.

Il y a peut-être des messages à faire passer au

sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ne m'appartient pas de conseiller qu'on le fasse également dans la famille socialiste. Cependant, si le président de l'ASBL Jeunes et Libres, le pendant libéral de ProJeuneS, était administrateur d'une haute école ou d'un établissement d'enseignement supérieur non reconnu qui vend ses formations à prix d'or, le raccourci entre libéral et école de riches serait établi en un quart de seconde. Si je peux vous donner un conseil, c'est de refuser qu'une responsable socialiste utilise son étiquette pour faire la promotion d'un établissement qui vend des formations à prix d'or. C'est un conseil politique. Je trouve en tout cas que ce n'est pas sa place.

De plus, je n'ai pas inventé l'expression «traque impitoyable». Elle est reprise dans les travaux parlementaires et elle vient du ministre Marcourt.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Ce sont des expressions que je n'aime pas.

M. Fabian Culot (MR). – Certes, mais elles ne m'appartiennent pas.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Les comparaisons entre les socialistes, les libéraux, les catholiques et les écologistes, nous les ferons un jour.

M. Fabian Culot (MR). – Faites-les.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La surprise viendra peut-être d'où on ne l'attend pas.

M. Fabian Culot (MR). – Nous avons chacun des problèmes dans nos chapelles, mais, en ce qui me concerne, je dors tranquille.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Ne parlez pas de chapelle avec moi!

M. Fabian Culot (MR). – Pourtant, vous vivez en compagnie de ceux qui les aiment.

1.9 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Suivi de la mise en place de la labellisation des opérateurs organisant des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle au sein des organisations de jeunesse»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – En juin 2016, la presse faisait état de la présence dans nos écoles d'associations ayant pour mission de dispenser des

animations sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et qui, au contraire, transmettaient un message totalement opposé, notamment à propos du droit à l'avortement et du droit à disposer de son corps, en proférant un discours antiavortement et profondément culpabilisant sur la sexualité. Quel choc, alors même que l'objectif des animations EVRAS est de créer un espace de dialogue libre et ouvert avec les jeunes sur ce qu'implique la vie relationnelle et affective, dans le respect de chacun, et de les informer sur les droits et les devoirs qu'implique une sexualité responsable! Ces incidents ont révélé, d'une part, la nécessité de garantir la qualité des formations et des formateurs qui dispensent les animations EVRAS et, d'autre part, le caractère indispensable d'un contrôle du gouvernement sur le respect des principes et des objectifs de l'EVRAS.

Mme Simonis a rapidement pris la mesure de l'importance d'agir et a proposé de labelliser les structures organisant ce type d'animations au sein des organisations de jeunesse. Le processus a été lancé mi-juin 2017 et la procédure vient d'aboutir par la labellisation de 65 opérateurs, le mois dernier. Si nous sommes toujours en attente de l'évaluation quantitative et qualitative des projets d'EVRAS menée dans l'enseignement obligatoire et commandée par la ministre chargée de cet enseignement, nous ne pouvons que nous réjouir de sa récente réaffirmation de «l'importance que le contenu des animations EVRAS véhiculé par les partenaires externes, en dehors des services de Promotion de la santé à l'école (PSE), des centres psycho-médico-sociaux (CPMS) et des centres locaux de Promotion de la santé (CLPS) n'aille pas à l'encontre des objectifs de l'EVRAS». Nous saluons également le fait qu'elle soit «favorable à une labellisation qui déterminerait les conditions minimales à remplir pour qu'un prestataire EVRAS puisse intervenir au sein d'une école.»

Par ailleurs, la ministre Schyns ayant annoncé la reprise, avec les différents cabinets concernés, des discussions relatives à la mise à jour du protocole d'accord sur le projet de labellisation et d'évaluation des actions, nous ne manquerons pas de rester attentifs et de revenir sur le sujet.

Dans l'attente d'un tel dispositif, nous aimerions connaître l'état d'évolution de la labellisation des organismes externes qui interviennent au sein des organisations de jeunesse? Combien d'opérateurs ont-ils été labellisés? Combien de nouvelles possibilités de formation d'opérateurs sont-elles prévues? Un soutien particulier est-il envisagé?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La circulaire relative à l'EVRAS dans le secteur de la Jeunesse a été communiquée aux associations concernées, en juin dernier. Elle prévoit la procédure et les conditions pour la labellisation, d'une part, et l'octroi de subventions à des animations EVRAS, d'autre part.

Pour rappel, afin d'obtenir un soutien, l'opérateur doit impérativement bénéficier du label ou faire appel à un prestataire labellisé pour assurer les activités EVRAS. Sur les 73 dossiers reçus pour la labellisation, 65 opérateurs ont obtenu ce label. Concernant l'appel à projets, 37 dossiers ont été déposés. Pour rappel, celui-ci prévoyait trois axes d'action, à savoir la réalisation d'animations, la formation d'animateurs et la production d'outils spécifiques, pour une subvention de maximum 5 000 euros par projet. Un budget de maximum 150 000 euros est réservé à ces subventions.

Parmi les demandes introduites, certaines répondent à plusieurs axes de la circulaire, tandis que d'autres ne répondent qu'à un seul de ces axes. C'est ainsi que 15 dossiers concernent des demandes relatives à des formations d'animateurs, 21 dossiers contiennent des demandes relatives à la mise en place d'animations et 13 à la production d'outils spécifiques. La sélection est en cours de finalisation et fera l'objet d'une communication dans les semaines qui viennent. Je suppose que vous aurez à cœur d'interroger ma collègue à ce sujet.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Merci à Monsieur le Ministre de se faire le porte-parole de Mme Simonis. Évidemment, nous ne pouvons que nous réjouir des avancées. C'est un premier pas vers la labellisation. Il est vraiment important, et nous en avons discuté à de nombreuses reprises au sein de cette commission, que cette labellisation soit effective. Elle est en cours au niveau des organisations de jeunesse et je reviendrai bien entendu vers Mme Simonis pour d'autres questions sur l'évolution du dossier.

1.10 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Préparation de la 62e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW) en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Comme chaque année, la Commission pour le statut de la femme se tient à New York. La 62e session aura lieu du 12 au 23 mars 2018. J'anticipe quelque peu, car souvent, les communications et la préparation des positions ont lieu si tardivement que cela empêche le Parlement d'en être saisi, et le cas échéant d'y contribuer, et les organisations de la société civile d'y être actives. Cette commission est chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin. Le thème examiné sera le suivant: «Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des

filles en milieu rural».

Mme la Ministre a-t-elle prévu d'y être présente? Quelle concertation intrabelge a-t-on réalisée, entre francophones et à l'échelle nationale? Quels sont les processus et la dynamique prévus pour la préparation de cette session? Comment se sont forgées les positions qui y seront défendues? Quelles sont-elles?

Les associations de femmes rurales en Fédération Wallonie-Bruxelles – dont certaines sont soutenues par la Fédération, au titre de l'éducation permanente et sont aussi partenaires de Wallonie-Bruxelles International – ont-elles été associées à ces préparatifs?

Quelle est la place réservée dans les textes de position, mais aussi dans la délégation qui se rend aux Nations Unies, aux contributions et à la présence des organisations non gouvernementales belges actives en Belgique sur ce sujet, et plus largement sur le genre et les droits des femmes?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La 62^e session se tiendra en mars prochain. La ministre me fait dire qu'elle n'a pas prévu d'y assister en 2018, mais qu'elle a participé aux éditions 2015 et 2017. Personnellement, je crois qu'il est important de participer à ce genre d'événements.

En ce qui concerne la concertation intrabelge de préparation, les réunions de coordination multilatérales qui rassemblent les différentes entités nationales seront organisées à l'initiative du ministère des Affaires étrangères. À ce stade, les travaux n'ont pas encore débuté. Sauf instruction contraire émanant du gouvernement fédéral, ces préparatifs devraient se dérouler traditionnellement en y associant largement la société civile. Comme vous le savez, Mme Simonis est une fervente défenseuse des méthodes participatives. Elle pense que, s'agissant du droit des femmes et des enjeux qu'il reste à conquérir, nous avons tout à gagner en nous présentant unis entre pouvoir exécutif, pouvoir législatif et mouvements féministes.

Comme les autres années, Mme Simonis sera également sensible à toute initiative du Parlement dans ce domaine et relayera toutes les informations utiles à tous les acteurs concernés. Lors des précédentes éditions, des ONG avaient été intégrées à la délégation belge et leur contribution sur place avait été active et coordonnée avec le pouvoir politique. J'espère qu'il en sera de même en 2018. La ministre ajoute qu'elle ne manquera pas de vous tenir informée du suivi de ce sujet.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre par personne interposée. Sa position me semble relever du service minimum. Les enjeux relatifs aux personnes en milieu rural, en Belgique, ne font, certes, pas nécessairement la une, mais ils ne devraient pas échapper à la préparation qui s'impose. Il serait également

intéressant qu'on s'attelle à cette problématique en Fédération Wallonie-Bruxelles. De nombreuses ONG et associations dans le domaine du développement y accordent de l'importance.

Le ministère des Affaires étrangères manque de l'ouverture nécessaire à une rapide mise en œuvre du processus et les dispositions sont souvent prises en dernière minute. Des mesures devraient déjà être entreprises pour la concertation entre niveaux de pouvoir. Je sais que le Conseil consultatif Genre et Développement est déjà actif, mais ce n'est pas encore nécessairement le cas pour les organisations et les ONG en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme la présidente. – Je profite de votre question pour vous signaler qu'en notre qualité de sénatrice de Communauté, nous pouvons être informées de l'évolution de la situation, depuis le rapport que nous avons rédigé conjointement avec plusieurs collègues – tous les partis sont concernés. C'est pourquoi j'ai écrit à la présidente du Sénat pour demander que ce dernier procède à une évaluation pour ce qui le concerne. Nous pourrions ainsi déterminer l'état d'avancement de l'ensemble des entités, y compris celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.11 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Expositions disponibles à la direction de l'Égalité des chances»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Quatre expositions sont disponibles sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans la section Égalité des chances. La première, dont le titre est «*Respect*», présente le parcours de l'association française «Ni putes ni soumises» (NPNS). La seconde, nommée «*Grandes résistantes contemporaines*», met en avant l'engagement continu des femmes, emblèmes de la paix dans le monde. Depuis 2009, cette exposition est complétée du portrait de cinq grandes résistantes belges. La troisième, qui se nomme «*Vous ne pouvez pas rester comme ça, Madame...*», valorise l'énergie et la force que les femmes victimes de violences conjugales arrivent à déployer pour reprendre le pouvoir sur leur vie. Enfin, la quatrième, «*Mères de la place de Mai: trente ans de folie...*» met en avant un nouveau mode de lutte populaire des femmes en Argentine.

La ministre peut-elle préciser si ces expositions sont prêtées? Quelles sont les organisations emprunteuses? Y a-t-il un retour de celles-ci sur le contenu des expositions? Qu'en ressort-il? Une évaluation de ces expositions a-t-elle été faite? Des améliorations sont-elles à apporter sur le contenu ou sur le système de prêt?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La mise à disposition des expositions a débuté en 2008 pour «*Respect*», «*Grandes résistantes contemporaines*» et «*Mères de la place de Mai: trente ans de folie*». Elle a commencé en 2012 pour «*Vous ne pouvez pas rester comme ça, Madame...*»

Ces expositions ont été prêtées ou exposées à 90 reprises, plus particulièrement 36 fois pour «*Grandes résistantes*», 17 fois pour «*Mères de la place de Mai*», 25 fois pour «*Respect*» et 12 fois pour «*Vous ne pouvez pas rester comme ça, Madame...*» Les organisations qui les empruntent sont principalement des associations, des athénées, des hautes écoles, mais aussi des administrations provinciales et communales, des villes, des centres culturels, des réseaux de lecture publique, des coordinations provinciales et des CPAS.

Chaque exposition est accompagnée d'un questionnaire d'évaluation. Globalement, les expositions sont jugées complètes et satisfaisantes. Elles reflètent en effet bien les différents thèmes abordés. En ce qui concerne l'exposition «*Vous ne pouvez pas rester comme ça, Madame...*» consacrée aux violences, elle illustre bien la chronologie des situations de violences.

La direction de l'Égalité des chances veille en permanence à étudier des pistes d'amélioration sur des éléments comme la taille des légendes ou des guides, ou encore l'actualisation des articulations avec le contexte. D'un point de vue logistique, le système de prêt géré et effectué par la direction de l'Égalité des chances ne semble pas poser de problème.

La ministre peut d'ores et déjà annoncer qu'une nouvelle exposition sera mise à disposition fin 2018 sur la question des droits de l'enfant vus sous l'angle du genre. Une collaboration est également en cours avec le délégué général aux droits de l'enfant en vue d'y ajouter une mise à disposition d'un outil pédagogique. Les éléments ressortant des évaluations des quatre expositions précédentes sont bien entendu pris en compte dans cette préparation.

Mme la présidente. – À la suite de cette question, je me dis que c'est peut-être l'occasion pour notre commission de demander à ce que l'une de ces expositions soit présentée au sein de ce parlement, en sachant que le 14 décembre se tiendra l'assemblée Alter Égales, qui porte sur l'intégrité psychique. Il serait alors peut-être intéressant que l'on puisse emprunter l'exposition «*Respect*». Le cas échéant, je propose que nous écrivions au président du Parlement en ce sens. Bonne idée, Madame Brogniez!

1.12 Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes

et de l'Égalité des chances, intitulée «Place de la Belgique au classement Global Gender Gap Index»

M. Charles Gardier (MR). – Afin de mesurer l'égalité des genres pour 144 États, le Forum économique mondial (WEF) publie, chaque année, le *Global Gender Gap Index*. Pour établir ce classement, le WEF se base sur l'écart entre hommes et femmes dans les domaines, notamment, de la participation économique, de l'influence politique, de la santé et de l'éducation.

Cette année, la Belgique occupe la 31^e place. Il faut relativiser: il ne s'agit pas d'un résultat extrêmement mauvais. Toutefois, et c'est plus inquiétant, nous reculons de sept places par rapport au classement de 2016, où nous étions donc à la 24^e place. Après consultation de la presse, il semble que la Belgique soit épinglée principalement en raison des différences salariales.

Avez-vous pris connaissance de ces résultats et quelle en est votre lecture? Outre les différences salariales, quelles sont les matières nécessitant un effort de la part de la Belgique? Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour réduire globalement ces inégalités?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Le *Global Gender Gap Index*, classement annuel établi par le WEF et présenté début novembre montre effectivement un recul de la Belgique.

Ce résultat est toutefois à mettre en perspective avec le classement global, établi sur plusieurs années. Le fossé entre les genres dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la politique et de l'emploi se creuse en effet pour la première fois depuis le début des statistiques, en 2006.

Le recul de l'égalité des genres sur le lieu de travail, principalement sur le plan des salaires, mais aussi la faible représentation politique des femmes sont les disparités majeures qui plombent le résultat global. Force est malheureusement de constater qu'en Belgique, les différences salariales entre hommes et femmes pour le même travail sont épinglées, avec un écart d'environ 21 % en 2016. La sous-représentation des femmes aux postes ministériels reste aussi d'actualité, exception faite de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Encore plus inquiétant: la Belgique enregistre les scores les plus faibles dans les domaines de la santé et de l'espérance de vie, puisque notre pays atteint la 63^e place.

Ces résultats interpellent Mme Simonis, en tant que ministre du Droit des femmes. Vous connaissez les efforts déployés par la Fédération pour travailler de concert avec les associations de femmes afin de déconstruire les stéréotypes de genre et de sensibiliser aux inégalités de genre.

Pour encourager l'égalité réelle entre les

hommes et les femmes au regard de la répartition des compétences institutionnelles, nos outils sont l'éducation, l'information et la participation. Sous l'impulsion de ma collègue, nous avons créé des articles budgétaires spécifiques pour soutenir les politiques et apporté un million d'euros supplémentaires à cette fin.

Nous avons également adopté des plans transversaux et entamé le déploiement du *gender mainstreaming*. Nous avons multiplié les articles et les campagnes de sensibilisation.

Nous avons formulé avec les associations de femmes de multiples recommandations adressées à tous les niveaux de pouvoir, notamment en matière d'égalité au travail. Rappelons-nous Simone de Beauvoir: «N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant».

Mme Simonis ne souhaite pas polémiquer à ce sujet, mais elle doit souligner les critiques qui se multiplient contre certaines mesures du gouvernement fédéral concernant les pensions, la flexibilité dans le travail et la sécurité sociale. Elle ne parle pas de critiques émanant de l'opposition, mais de celles portées régulièrement par de nombreuses associations de femmes concernant l'impact désastreux de ces mesures en termes d'égalité des genres. Elle ne souhaite pas polémiquer, car elle craint que les chiffres continuent à se dégrader, raison pour laquelle elle plaide, non seulement pour la création d'un ministère des Droits des femmes au gouvernement fédéral, mais aussi pour faire de l'égalité hommes-femmes une priorité nationale. Avec la meilleure volonté du monde, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourra, seule, améliorer la situation pour ce qui est de l'égalité salariale, de l'expérience de vie ou de l'accès aux soins. Mme Simonis aimerait que vous fassiez passer le message dans votre parti. Elle précise que ces enjeux devraient transcender les clivages politiques entre la majorité et l'opposition, et je partage son opinion. Elle est disponible, et je le suis également, pour collaborer à des solutions structurelles au cœur de politiques réelles.

La ministre Simonis continuera à communiquer les revendications d'Alter Égales à tous les ministres compétents et aux responsables des ministères, qu'elle invitera à participer à une table ronde. Le *Global Gender Gap Index* et les législations relatives au genre visent à faire appliquer une égalité réelle entre hommes et femmes. La transversalité du concept de genre à travers des tests de genre, dont toutes les entités sont désormais pourvues, doit aussi être mieux appliquée. Les politiques doivent être davantage analysées sous le prisme de l'égalité, de façon à ce que l'écart entre les femmes et les hommes se réduise dans tous les domaines.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir transmis la parole de madame la ministre et indiqué que ces matières étaient transversales. Je n'en attendais pas moins de votre part. Effectivement, ces résultats en demi-teinte, qui régressent dans certains domaines, constituent un combat qui doit être mené de façon transversale et à tous les niveaux de pouvoir. Toutefois, cette manière de renvoyer régulièrement la patate chaude vers le pouvoir fédéral me paraît assez simpliste, mais, pour respecter le désir exprimé par Mme Simonis de ne pas polémiquer, je m'en abstiendrai également.

1.13 Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Violences conjugales faites aux hommes»

M. Charles Gardier (MR). – J'ai déjà abordé quelques fois au sein de cette commission le sujet des violences conjugales faites aux hommes. Même si les violences conjugales touchent principalement les femmes, il n'en reste pas moins vrai que les hommes peuvent également en être victimes. Le sujet ne doit donc pas être édulcoré. Un article récent avance le chiffre de 20 % d'hommes parmi les victimes de violences conjugales, alors que dans une précédente réponse, la ministre en évoquait la moitié. Dispose-t-on enfin de chiffres concrets pour cette forme de violence? Qu'en est-il de la prévention et de la communication à ce sujet? L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes constate qu'actuellement seulement 39,2 % des victimes masculines ont osé en parler, contre 64,8 % de victimes féminines. Ce tabou est, d'après le même institut, moins présent en Flandre puisque la parole sur le sujet y est plus libérée.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Monsieur le Député, en 2016, 2 693 appels ont été traités par la ligne téléphonique «*Écoute violences conjugales*». Parmi les victimes, plus de 92 % sont des femmes et moins de 7 % sont des hommes. Les années précédentes, les hommes victimes représentaient 6 % en 2013, 9 % en 2014 et 7 % en 2015. Ces pourcentages correspondent par ailleurs globalement à la proportion d'hommes victimes recensés dans l'étude «*Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*», commandée en 2010 par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. La ministre ne dispose d'aucune donnée permettant de confirmer le chiffre de 20 % que vous évoquez.

Au niveau des projets, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) a envisagé de lancer, dès 2018, une nouvelle enquête d'envergure sur les violences, la

santé et les rapports de genre. Si elle se concrétise, elle permettra d'actualiser les chiffres dont nous disposons en Wallonie.

Que l'on soit homme ou femme, être victime de violences conjugales est encore un tabou: la plupart des victimes n'en parlent à personne. Un des objectifs du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales est donc de réduire le chiffre noir des violences non déclarées, quel que soit le sexe des victimes ou des auteurs. Nous y travaillons, en collaboration avec la Wallonie et la Commission communautaire française (COCOF), notamment en organisant chaque année des campagnes de sensibilisation à la lutte contre les violences conjugales.

Dans la mesure où les femmes constituent la grande majorité des victimes et que leur situation socioéconomique constitue souvent un obstacle à leur autonomie, les campagnes de sensibilisation réalisées chaque année les visent tout particulièrement. Néanmoins, l'ensemble des textes produits dans ce cadre sont rédigés de manière épiciène, ce qui permet aux hommes autant qu'aux femmes de pouvoir légitimement faire appel aux services des professionnels de la ligne. Certains spots de la campagne de 2015 étaient, en outre, consacrés aux hommes victimes de violences. Une attention spécifique à la violence envers les hommes a enfin fait l'objet de différents projets ces dernières années, notamment dans les provinces de Liège, de Namur et de Luxembourg. Au regard de l'ensemble de ces éléments, Mme Simonis n'envisage donc pas de changer l'orientation des politiques menées dans le domaine des violences pour les axer davantage sur les hommes.

M. Charles Gardier (MR). – Les chiffres qui sont régulièrement utilisés dans la presse et ceux dont nous disposons sont différents. Mais il est vrai qu'ils commencent à dater. La dernière campagne sur les violences faites aux femmes est de qualité. C'est à souligner. Vous faites état de campagnes et de spots qui ont été réalisés afin de mettre en lumière les violences commises contre les hommes. Je vous avoue que je ne les ai jamais vus ni entendus. Serait-il possible d'en avoir une copie, d'une manière ou d'une autre?

L'idée d'un spot qui évoquerait les violences faites aux hommes pourrait permettre de sortir de certains clichés et d'attirer l'attention, de manière indirecte et à travers un autre point de vue, sur cette problématique qui, en réalité, concerne les deux sexes. Je ne cherche nullement à relativiser de quelque manière que ce soit les abominations dont peuvent souffrir les femmes ni le fait qu'elles sont majoritaires parmi les victimes. Mais ne pas en parler quand cela concerne les hommes, c'est faire usage de stéréotypes. C'est malheureusement une réalité pour un certain nombre d'hommes.

1.14 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Tâches ménagères»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) a récemment publié les résultats d'une enquête sur l'égalité entre les femmes et les hommes vue sous l'angle de l'emploi du temps. J'ai pu y lire que, chez les personnes travaillant à temps plein, les femmes consacrent 22 heures et 38 minutes par semaine aux tâches ménagères, aux soins et à l'éducation des enfants, alors que les hommes y consacrent seulement 13 heures et 41 minutes. Ce constat m'interpelle, surtout à l'heure où il existe une évolution positive du nombre d'hommes prenant des congés parentaux.

Malheureusement, la femme en fait toujours plus que l'homme, quel que soit son statut d'activité. Le temps consacré aux tâches ménagères peut s'étendre jusqu'à 28 heures et 13 minutes lorsqu'une femme travaille à temps partiel, alors qu'un homme travaillant à mi-temps n'y consacrerait que 17 heures et 46 minutes. À ce constat s'ajoutent les effets pervers du temps partiel qui pénalisent les femmes au niveau professionnel, par exemple la précarité financière engendrée par les rémunérations moindres ou les faibles opportunités de promotion.

En l'espace de quatorze ans, des changements ont été observés dans l'emploi du temps des hommes et des femmes, sans que ceux-ci aillent dans le sens d'un emploi du temps plus égalitaire. Si les jeunes mamans remercient aujourd'hui leurs compagnons ou maris de l'aide qu'ils apportent, elles restent les seules victimes de la charge mentale. Cette charge mentale est le travail d'organisation et de gestion du foyer qui revient systématiquement à la femme, ne laissant à l'homme qu'une simple place d'exécutant. La femme accumule les pressions liées à ce rôle de gestion et celles liées à son travail. L'articulation entre vie privée et vie professionnelle devient alors problématique.

En 2016, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes dénonçait déjà ce constat en insistant sur la difficulté pour les individus de briser seuls cette norme sociale et sur l'importance d'un travail collectif pour lutter contre les stéréotypes. Ce travail s'annonce de longue haleine étant donné que l'une des clés de l'émancipation, à savoir l'éducation, a tendance à emprisonner les jeunes filles dans les mêmes pièges que ceux tendus à leurs mères. En effet, elles consacraient chaque jour 44 minutes de plus aux tâches ménagères que les jeunes garçons, ce qui a pour conséquence de perpétuer un emploi du temps genré en Wallonie.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance du rapport de l'IWEPS? Pouvez-vous nous dire si des mesures ont déjà été prises par rapport à cette problématique particulière? Si oui, pouvez-vous les détailler? Est-ce que la ministre Simonis a déjà envisagé la promotion de cours de parentalité à destination d'un public masculin afin de lutter contre la charge mentale subie par les femmes?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Les chiffres récemment présentés par l'IWEPS concernant l'emploi du temps et la répartition inégalitaire des tâches familiales et domestiques entre hommes et femmes n'ont malheureusement rien d'étonnant. Dans une étude menée en 2016, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes parvenait au même constat. La répartition des tâches domestiques reste très stéréotypée du point de vue du genre. Les rôles et attentes qui en découlent restent ancestraux. La vie privée semble être un bastion tenace des inégalités de genre. Ce sont donc bien des stéréotypes de genre qui sont visés et qu'il convient de déconstruire. La ministre Simonis en a fait une priorité au sein du ministère des Droits de la femme: elle travaille quotidiennement à la promotion d'une société plus égalitaire où l'appartenance à un sexe ne cantonne pas les personnes à des choix déterminés et figés dès le plus jeune âge.

À cet égard, de nombreux projets ont été mis sur pied. La campagne «Libérez-vous des idées reçues», menée en 2016 à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes et illustrée de photos et stéréotypes femme/homme déconstruits, encourageait à dépasser les clichés, en ce compris ceux liés aux tâches ménagères. On pouvait ainsi y voir une contremaîtresse, un homme de ménage, un petit garçon jouant à la poupée ou une petite fille s'amusant avec une grue électrique. Une photographie spécifiquement consacrée aux tâches domestiques présentait un homme faisant le repassage et une femme en train de bricoler.

Je me permets de vous livrer une anecdote. Quand j'effectuais mon premier vol en F16, j'avais insisté pour que l'avion soit piloté par la femme instructrice. Je tenais ainsi à démontrer qu'il était parfaitement possible au sein de la Défense nationale que les femmes parviennent aux tâches les plus élevées de technicité et de confiance. Il n'est en effet pas donné à tout le monde de piloter un F16, encore moins de former des pilotes à ce genre d'appareil. Je crois que c'est par la vertu des exemples que nous pouvons faire avancer les choses.

L'opération «Girls Day/Boys Day» menée chaque année dans les écoles situées sur le territoire de la Fédération est également un bon moyen pour sensibiliser les jeunes de niveau secondaire aux inégalités entre femmes et hommes. Elle leur permet de se questionner sur leurs propres repré-

sentations. Un guide d'animation qui contient la déconstruction de stéréotypes liés aux tâches ménagères est proposé comme support à cette opération. Le guide «Sexes et manuels» est un autre outil qui permet de déconstruire les stéréotypes de genre, de sensibiliser les enseignants et de développer le sens critique des jeunes face aux représentations stéréotypées et inégalitaires des hommes et des femmes, des filles et des garçons, susceptibles d'être véhiculés par certains manuels scolaires.

En 2016, dans le cadre d'Alter Égales et de son appel à projets sur le droit à ne pas être stigmatisée, la ministre Simonis a aussi soutenu différents projets qui avaient pour sujet les stéréotypes de genre et leur déconstruction auprès de publics divers, jeunes et moins jeunes. Deux études concernaient plus particulièrement la question de la maternité et son impact sur les femmes. La charge mentale que subissent les femmes est principalement la conséquence de rôles et stéréotypes de genres traditionnels que nous devons déconstruire. Mais à côté de la possibilité de sensibiliser les hommes à cette question, il est aussi nécessaire de donner des signaux structurels et politiques forts en commençant par exemple par rendre le congé de paternité obligatoire. C'est d'ailleurs l'une des recommandations transmises au Premier ministre lors de l'assemblée 2015 d'Alter Égales consacrée au droit à l'égalité au travail.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Les femmes peuvent certes exercer de hautes responsabilités. Je voulais davantage porter l'attention sur la question de l'accumulation: si une femme détient un poste à responsabilités, elle devra concilier vie privée et vie professionnelle. Cette accumulation et cette charge mentale sont à déconstruire. Dès le plus jeune âge, une petite fille aura plus de tâches ménagères à accomplir qu'un petit garçon.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Pour la petite histoire, il faut rendre à César ce qui est à César: le congé de paternité a été introduit par Marie-José Laloy, sénatrice du PS et secrétaire des Femmes prévoyantes socialistes.

Mme la présidente. – À ce propos, certains membres de notre commission étaient présents à la dernière réunion du Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Nous avons examiné les actions qui pourraient découler du projet «HeForShe». Nous avons envisagé d'écrire officiellement au Président pour lui demander d'encourager les pères, qu'ils soient agents du Parlement ou membres de cette assemblée, à prendre leur congé de paternité et à s'approprier ainsi leur rôle de père. Ce serait un premier geste! Je serais ravie si tout le monde s'associait à cette démarche!

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – L'interpellation de Mme Véronique Waroux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Sexisme ordinaire et ses répercussions», est reportée.

Les questions orales à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, de M. Yves Evrard, intitulées «Formations destinées aux NEET», «Recon-

naissance du genre neutre dans certains pays d'Europe» et «Centres multidisciplinaires pour l'accueil des victimes de viol», de Mme Laetitia Brogniez, intitulée «Site Miss Belgique», et de Mme Jacqueline Galant, intitulées «Animations contre l'homophobie dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Droit à l'éducation pour les enfants sans-papiers», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h50.*